RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur la commune de Meinier

11 novembre 2026

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments du 1er mars 2025;

vu la proposition de la commune de Meinier du 21 mai 2025;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature du 21 septembre 2026,

ARRÊTE :

1. Il est donné le nom de :

Chemin des Crécerelles

au chemin de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie (ZIAP) commençant au chemin des Sarcelles et finissant à la route de Compois 12.

Le choix de la dénomination vise à mettre en valeur le patrimoine naturel de la commune de Meinier. Le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) est un petit rapace diurne commun en Suisse, qui fréquente les milieux ouverts, les prairies et les surfaces agricoles et qui caractérisent une partie du territoire communal.

Sa silhouette particulière, immobile dans le ciel au-dessus des champs, en fait un oiseau emblématique des paysages ruraux et des espaces naturels de la région.

Code voie : 68462

Entrée en vigueur immédiate

2. Cette dénomination doit être utilisée uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.

Communiqué à :

CHA/LG	1 ex.
DT	1 ex.
DF	1 ex.
DIN	1 ex.
FAO	1 ex.

CONSEIL D'ÉTAT
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Certifié conforme,

La chancelière d'État :